



Pour un climat scolaire positif  
***notre plan de lutte***  
contre la violence et l'intimidation



***À l'École des Deux-Ruisseaux, c'est 100% intervention!***

**Violence** (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

**Intimidation** (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

**Agissons ensemble!**

## Portrait de l'école



85,5% des élèves se sentent à sécurité à l'École des Deux-Ruisseaux

11,7% des élèves disant ayant vécu de la violence mentionnent qu'il s'agissait de violence verbele

15% des élèves qui ont répondu avoir subi de la violence ont mentionné que les gestes se sont produits sur le chemin de l'école.

Les élèves ayant vécu de l'intimidation l'ont révélé dans une proportion de 50% à leurs amis, leurs parents ou un membre du personnel.

## Nos objectifs cette année



Augmenter le sentiment de sécurité dans la cour d'école, lors des entrées et sorties et sur le chemin de l'école

Diminuer la violence verbale

Poursuivre l'implication des témoins et les suivis à tous les élèves impliqués

## Ce que l'école va faire



Poursuite de l'approche VCP (valorisation des comportements positifs)

Ateliers en classe (enseignement universel et ateliers en sous-groupe selon les paliers d'intervention)

Communication saine et efficace entre l'école et la maison

*Surveillance stratégique sur la cour d'école*

*Animation lors des récréations et au diner*

*Protocole clair de signalement et de dénonciation*

*Implication de partenaires (psychoéducatrice, CISSSO, service de police, etc.)*

*Formation et accompagnement de tous les membres du personnel*

*Suivi par le conseil d'établissement*

**Les mesures de prévention visent...**

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

# Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

**Au moment MÊME  
où un acte est  
constaté**

*Des actions sont immédiatement prises :*

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p><b>Mesures de soutien et d'encadrement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rencontre avec l'élève</li> <li>♣ Mesure de protection</li> <li>♣ Suivi individuel, de groupe</li> <li>♣ Contrat d'engagement</li> <li>♣ Rencontre avec le policier éducateur</li> <li>♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)</li> <li>♣ Soutien lors d'une dénonciation</li> <li>♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche</li> <li>♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche</li> </ul>	
<p><b>Sanctions possibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rapport au dossier</li> <li>♣ Retrait de classe</li> <li>♣ Travail communautaire</li> <li>♣ Mesures réparatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Perte de privilège</li> <li>♣ Suspension interne/externe</li> <li>♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé</li> </ul>
<p><b>Suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Interventions rapides</li> <li>♣ Rencontre des différents acteurs</li> <li>♣ Contact avec les parents</li> <li>♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)</li> </ul>	

## Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation au titulaire, au TES, à la direction ou au service de garde
- Supporter votre enfant (le rassurer et le féliciter d'en avoir parlé)
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

## Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



Courriel



Rendez-vous



## Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Marie-Elen Pelletier, directrice adjointe 819 771 1472 poste 828 711 <a href="mailto:Marie-elen.pelletier@cspo.qc.ca">Marie-elen.pelletier@cspo.qc.ca</a>
Ligne de dénonciation école	819-771-1472 poste 828 956
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 poste 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Service de police	819-595-1122
CISSS Outaouais	819 966-6000
Espace Outaouais	819-771-1546